YERRES

Publication le 30/08/2024

Affaires Générales
N° tél. : 01 69 49 76 61
N/Réf. : OC/FB

DECISION N°2024/298

OBJET : Attribution d'une concession de terrain dans le cimetière communal à la Famille DERIMER - Titre n° 8060

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2223-2, L.2223-15 et R.2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2018/06/688 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 28 juin 2018 relative à la révision des tarifs,

CONSIDERANT la demande présentée par Monsieur Jean-René DERIMER, domicilié 94 avenue du Général Leclerc 91330 Yerres et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la concession familiale DERIMER,

D E C I D E

D'ACCORDER une concession de terrain dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, à l'effet d'y fonder la concession trentenaire indiquée comme suit : numéro du plan 6 bis du carré P d'une superficie de 2 m²,

DIT que cette concession est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 14 février 2024, date de l'inhumation,

Reçu en préfecture
le 30/08/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20240829-lmc19422H1-AR

DIT que suivant les dispositions de l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le concessionnaire pourra exercer le droit de renouvellement de la concession dans un délai de deux ans après expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé,

DIT que la concession est accordée moyennant la somme totale de 1 036 € (mille trente-six euros),

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE) 21

Le 29 août 2024
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 30/08/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20240829-lmc19422H1-AR